

FORMATION	JE SUIS CANDIDAT	JE SOUMETS MON DOSSIER EN LIGNE ET JE PRENDS RENDEZ-VOUS POUR LA VALIDATION DE MON DOSSIER	JE PASSE MON ENTRETIEN	JE SUIS ACCEPTÉ	JE DEMANDE UN VISA AUPRÈS DES SERVICES CONSULAIRES
DAP Blanche : Licence 1 pour bacheliers libanais Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)	à partir du 1er octobre 2023 sur: https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance Rubrique "Je suis candidat"	du 1er octobre 2023 au 15 décembre 2023	du 1er décembre 2023 au 1er mars 2024	Choix définitif avant le 31 mai 2024	Après la confirmation de votre choix définitif et l'obtention de votre diplôme initial
DAP Jaune : Ecoles d'Architecture (tous cycles confondus)		du 1er octobre 2023 au 31 janvier 2024	du 1er décembre 2023 au 7 mars 2024		
Hors DAP : Licence 2, Licence 3 Master 1, Master 2 Ecoles d'ingénieur, Ecoles de commerce, Ecole d'art					
Licence 1 pour bacheliers français Classes préparatoires (CPGE)	Inscription sur www.parcoursup.fr			Une fois accepté sur Parcoursup, constitution d'un dossier sur la plateforme Etudes en France cf. procédure pré-consulaire	Après l'obtention du baccalauréat
Etablissements privés non connectés	Inscription directe sur le site de l'établissement			Une fois accepté, constitution d'un dossier sur la plateforme Etudes en France	Après réception de l'admission définitive et du diplôme
Doctorat	Prise de contact direct avec l'école doctorale			Une fois accepté par l'établissement, constitution d'un dossier sur la plateforme Etudes en France	

TEST DE LANGUE OBLIGATOIRE

N'oubliez pas de vous inscrire à un test de langue DELF, DALF ou TCF pour les études en français ou IELTS, TOEFL, TOIC pour les études en anglais.

RENDEZ-VOUS
EN FRANCE
**Salon
ÉTUDIANT**
10 ET 11 NOVEMBRE 2023
ESA BUSINESS SCHOOL

www.liban.campusfrance.org
Campus France Liban
@CampusFranceLiban
Beyrouth@campusfrance.com

POINTS DE VIGILANCE

Les frais de dossier sont à régler le jour du rendez-vous pour la validation du dossier Campus France en espèces (en euros) à la caisse de l'Institut français du Liban.

ATTENTION!

Tous les documents en arabe doivent être traduits en français ou en anglais auprès d'un traducteur assermenté. La production de faux documents est un délit puni par la loi, entraînant l'inéligibilité à toute procédure Campus France et consulaire.